

REPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>Délibération n° 2023.01.09 Du 13 février 2023</b>
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 7 février, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Appel d'offres relatif à la construction de la médiathèque – Attribution marché de travaux. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20230213-DEL2023-01-09-DE Date de télétransmission : 17/02/2023 Date de réception préfecture : 17/02/2023</div>	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,	
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 25 POUVOIRS : 9 VOTANTS : 34	Vu le code des marchés publics,	
POUR : 30 ABSTENTIONS : 4	Vu le code de la construction,	
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE  <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE  <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Olivier MOUSTACAS Geneviève SALSAT Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments- Transport, réunie le 1 <sup>er</sup> février 2023,  Considérant le projet de construction de la médiathèque engagé par la Ville et le programme fonctionnel établi par le cabinet JIGSAW,  Considérant le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la désignation d'un jury désignant une équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire du groupement est le cabinet d'architectes Vincent Gloria LEVISALLES,  Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  Considérant le dossier de consultation des entreprises mis en ligne le 9 septembre 2022 selon la procédure d'Appel d'Offres,  Considérant l'allotissement en 15 lots,  Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 janvier 2023, d'attribuer les lots aux entreprises suivantes ayant remis les offres les mieux disantes et techniquement conformes au cahier des charges avec l'option n°1 retenue au lot 8 et de déclarer infructueux le lot 9,  Le Conseil municipal, Après avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Abstentions : J.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, S. MICHEL, J.-F. THOMAS.	
ABSENT EXCUSE : GEORGES LEFEBURE ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : JEAN-CHRISTIAN SCHNELL A SYLVIE D'ESTEVE VALERIE LABORDE A OLIVIER DELAPORTE BIRGIT DOMINICI A SOPHIE TRINIAC NAÏMA CONTE EL ALAMI A FRANÇOISE ALBOUY VINCENT POUYET A BENOIT VIGNES	DECIDE :  D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que les éventuels avenants à intervenir, avec les sociétés ayant présenté l'offre la mieux disante pour chaque lot.  <b><u>Lot 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX - GROS OEUVRE - MACONNERIE</u></b>  La société DONATO, sise 14 rue des Champs Odés – 78200 BUCHELAY <b><i>Pour l'offre de base (sans PSE n°2), soit un montant global forfaitaire de 2 040 004,32 € HT</i></b>  <b><u>Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE</u></b>  La société ERTCM INDUSTRIES, sise Parc d'Activités de la Tour Malakoff – 71360 EPINAC <b><i>Pour un montant global forfaitaire de 332 459,37 € HT</i></b>	

PIERRE QUIGNON-FLEURET A  
PIERRE SOUDRY  
JULIETTE DECAUDIN A DOMINIQUE  
PAGES  
CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN-  
FRANÇOIS BARATON  
STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS  
THOMAS

**Lot 3 : ETANCHEITE - TOITURE VEGETALISEE ET TERRASSES MINERALES**

La société SARMATES (Agence Ouest), sise 30 Grande Rue – 78910 TACOIGNIERES  
*Pour un montant global forfaitaire de 237 398,82 € HT*

**Lot 4 : FACADES VITREES ET BARDAGES METALLIQUES - VERRIERE - STORES**

La société AF2M, sise 220-4 allée des Ormeteaux Zac du Tuboeuf – 77170 BRIE COMTE  
ROBERT  
*Pour un montant global forfaitaire de 880 518,00 € HT*

**Lot 5 : SERRURERIE - METALLERIE**

La société ALKIMIA, sise 8 rue Nourissat BP 47044 – 21070 DIJON CEDEX  
*Pour un montant global forfaitaire de 137 986,00 € HT*

**Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT**

La société ETS MILLET, sise 38 rue de la Fontane de l'Erable – 77148 LAVAL EN BRIE  
*Pour un montant global forfaitaire de 339 966,58 € HT*

**Lot 7 : CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX-PLAFONDS**

La société SEM BAT, sise 1 rue Langevin ZAC des Garennes – 78130 LES MUREAUX  
*Pour un montant global forfaitaire de 295 466,55 € HT*

**Lot 8 : PEINTURE**

La société H2 BATIMENT, sise 96 rue Eugène Varlin – 95190 GOUSSAINVILLE  
*Pour l'offre de base de 41 827,26 € HT et la PSE n°1 de 6 362,89 € HT, soit un montant global  
forfaitaire de 48 190,15 € HT*

**Lot 10 : CHAPE - SOL MINERAL**

La société CDI Chapes Dallages Industriels, sise ZA de la Grande Chantourne – 38330 SAINT  
NAZAIRE LES EYMES  
*Pour un montant global forfaitaire de 126 944,33 € HT*

**Lot 11 : CHAUFFAGE - VENTILATION - DESENFUMAGE**

La société EITP, sise 5 rue de Rome – 77144 MONTEVRAIN  
*Pour un montant global forfaitaire de 531 653,00 € HT*

**Lot 12 : INSTALLATIONS SANITAIRES - PLOMBERIE**

La société EITP, sise 5 rue de Rome – 77144 MONTEVRAIN  
*Pour un montant global forfaitaire de 60 110,94 € HT*

**Lot 13 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES**

La société EXA – ECS, sise Mini Parc Bâtiment F 1 rue de Terre Neuve – 91940 LES ULIS  
*Pour un montant global forfaitaire de 344 126,30 € HT*

**Lot 14 : APPAREIL ELEVATEUR**

La société OTIS (agence Constructions Neuves IDF), sise Tour Défense Plaza 23-27 rue  
Delarivière Lefoullon – 92800 PUTEAUX  
*Pour un montant global forfaitaire de 41 000,00 € HT*

**Lot 15 : ESPACES VERTS**

La société VOISIN PARCS ET JARDIN, sise 5 Grande Rue – 91470 LIMOURS  
**Pour un montant global forfaitaire de 24 321,50 €**

les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire en vertu de son  
Dépôt en Préfecture le 17/02/23  
et de sa publication le 23/02/23

Le Maire  
Par délégation  


Aude BELLOIR  
Directrice du Pôle Administration Générale et  
Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,





Olivier DELAPORTE

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*